



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 OCTOBRE 2017

PRÉSENTS : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire – M. BORDET Cédric, 1er adjoint – Mme LAUBA Marie-Noëlle, 2^{ème} adjointe – M. MANIERE Alain - M. GADEAUD Didier – Mme FEREOLE Françoise - Mme NAUZE Edith - M. FAIJAN Daniel – M. FUNK Jean-Jacques – M. MALEVRE Yannick - Mme LEROUX Jacqueline – Mme BAUDRY Véronique – Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. RIBERAUD Wilfried (pouvoir à M. BORDET)
Mme NAUDY Marie-Christine (pouvoir à M. MANIERE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NAUZE Edith

Le quorum étant atteint, Mme Le Maire ouvre la séance. Le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

ORDRE DU JOUR

I – REGLEMENT DU CIMETIERE (DELIB_2017_33)

La mise en place du columbarium nécessite un nouveau règlement du cimetière. Un projet a été remis au préalable à chaque élu afin de prendre connaissance des modifications apportées et des propositions suivantes :

- les concessions deviennent trentenaires (plus de concessions nouvelles perpétuelles),
- maintien du tarif à 20 € le m² pour des concessions de 6 ou 9 m²,
- les caveaux cinéraires pouvant accueillir 3 à 4 urnes seront accordés pour une durée de 15 ans au prix de 490 € ou 30 ans au prix de 650 €.
- d'autres modifications ont été apportées afin d'être en conformité avec la législation.

Le Conseil Municipal approuve ce règlement, par 10 voix pour et 4 contre.

II – RETROCESSION TERRAIN DE Mme WARROT (DELIB_2017_34)

Mme WARROT, propriétaire de la maison située au 79 rue Joliberge a fait clôturer son terrain, englobant par erreur une partie communale. Mme le Maire propose au Conseil Municipal de rétrocéder cette portion de terrain à Mme WARROT moyennant qu'elle prenne à sa charge tous les frais de bornage et notaire.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

III – ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION (DELIB_2017_35)

Le Centre de Gestion propose un service de remplacement pour les besoins ponctuels des communes (remplacement d'un agent administratif absent ou mission temporaire de renfort). La collectivité bénéficiaire de l'affectation d'un agent de remplacement rembourse au Centre de Gestion le coût salarial global de l'agent affecté, assorti d'une participation aux frais de gestion de 5% de ce coût salarial.

Après discussion, par 10 voix et 4 contre, le Conseil Municipal sollicite l'adhésion de la commune à ce service et autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

IV – ADHESION AU SERVICE INGENIERIE DE LA CALI (DELIB_2017_36)

Ce service créé par la CALI au 1^{er} juillet 2017 permet d'obtenir une maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie ou bâtiment. Les conditions d'adhésion à ce service mutualisé sont les suivantes :

- Part fixe annuelle : 0.40 €/habitant
- Part variable de 2.70 % du montant des travaux confiés au service commun.

Pour cette année 2017, la part fixe sera de 50 %. Après discussion, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 4 abstentions sollicite l'adhésion à ce service et autorise Mme le Maire à signer la convention avec la CALI.

V – VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS (DELIB_2017_37)

Présentation par M. BORDET des virements et ouverture de crédits nécessaires au budget 2017 :

- *suite à des travaux supplémentaires aux sanitaires de l'école (l'ancienne fosse a dû être vidée et comblée)*
virement de crédit : Dépenses d'investissement article 21312 : + 2 605 €
Dépenses d'investissement article 2031 : - 2 605 €
- *Charges financières*
virement de crédit : Dépenses de fonctionnement article 6611 : + 500 €
Dépenses imprévues de fonctionnement article 022 : - 500 €
- *Suite aux arrêts maladie de Mme FURLAN et Mme MANIERE*
ouverture de crédit : Dépenses de fonctionnement article 6218 : + 11 000 €
Recettes de fonctionnement article 6419 : + 11 000 €
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité
- *Honoraires d'avocat et remboursement par notre assurance (DELIB_2017_37_2)*
ouverture de crédit : dépenses de fonctionnement article 6226 : + 2 500 €
recettes de fonctionnement : article 7713 : + 2 500 €
10 voix pour et 4 contre (manque d'information)

VI – DROIT DE PREEMPTION (DELIB_2017_38)

M. BORDET explique que la délibération prise le 10 mars dernier relative au droit de préemption sur la commune nécessite d'être complétée par la délimitation de zones (seront soumises à l'appréciation de notre bureau d'étude pour la révision de notre carte communale).

Après discussion, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 4 abstentions, à appliquer ce droit de préemption sur les secteurs suivants :

- Ecole – équipements sportifs
- Place du 19 mars 1962 et rue de l'Isle

VII – CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (DELIB_2017_39)

Mme LAUBA présente l'idée de mettre en place un Conseil Municipal d'Enfants. L'idée a été présentée aux enseignants et aux parents. Huit enfants de la commune sont intéressés pour y participer. Un projet de charte est présenté au Conseil Municipal. Les élections et réunions auront lieu pendant les activités périscolaires. Les enfants devront établir leur profession de foi. Une carte d'électeur sera remise à chaque enfant de l'école de St Antoine sur l'Isle. Les enfants seront encadrés par Mme le Maire aidée de Mme LAUBA et Mme BAUDRY. Les élections auront lieu le 27 novembre 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ce Conseil Municipal d'Enfants. La charte est approuvée par 10 voix pour et 4 contre par manque d'information. Mme LAUBA fait remarquer qu'aucun des membres du Conseil Municipal n'est venu prendre connaissance des documents entre la convocation et la réunion.

VIII – APPROBATION DU RAPPORT DU SIAEPA SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L’EAU POTABLE ET DE L’ASSAINISSEMENT (DELIB_2017_40)

Ces rapports sont consultables sur le site du SIAEPA. Prix de l’eau potable 1.87 €/m³ et 3.35 €/m³ eau assainie. Madame FEREOLO conteste ne pas avoir ces rapports imprimés et demande à obtenir tous les documents sous forme de papier. Refus du Conseil Municipal à la majorité, considérant que nous sommes dans une période de dématérialisation et que le point cyber de la commune permet à chacun de consulter les documents en ligne, pour les élus comme pour les habitants.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité ces rapports par 10 voix pour et 4 abstentions.

IX – PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE « RESEAU D’EDUCATION PRIORITAIRE » DU COLLEGE DE COUTRAS (DELIB_2017_41)

Madame LAUBA présente cette action qui vise à coordonner plusieurs activités : journal, forum, école ouverte, soutien en sciences pour palier au décrochage des épreuves scientifiques, ateliers d’écriture... Une participation financière est demandée aux communes : de 1 € par élève scolarisé en primaire et au collège. Ceci représente 83 € pour notre commune : 70 élèves en primaire et 13 en collège pour cette année scolaire.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité cette action et s’engage à verser cette cotisation.

X – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT UNIQUE D’INSERTION (DELIB_2017_42)

Son renouvellement serait à présenter 2 mois avant le terme du contrat, soit le 2 janvier 2018, sous réserve des nouvelles mesures et leurs conséquences.

Par 10 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à solliciter le renouvellement de ce contrat pour les activités périscolaires.

XI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux de génie civil pour la fibre optique sont terminés, reste l’intervention du prestataire.
- Notre Députée, Mme HAMMERER souhaite rencontrer le Conseil Municipal le 15 décembre à 18h30.
- M. FAIJAN demande si un budget a été prévu pour le cimetière. M. BORDET explique que tout a été prévu pour la mise en herbe des allées qui sera faite par les employés communaux.
- Il demande également la convention signée avec le foot.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10